

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Virginie PECHA

#### **Délibération n°2023-012**

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b> <b>TARIFS MUNICIPAUX</b>
---

Le Conseil municipal a voté, le 14 novembre 2022, les tarifs municipaux pour l'année 2023. Pour la location des salles municipales aux particuliers de Lamballe-Armor et hors communes, aux associations hors communes et aux entreprises, il a été approuvé l'application d'un tarif fluide en complément du tarif de location des salles. Ce tarif se décline en 3 catégories. La délibération n'a pas pris en compte la totalité de la période de chauffe sur l'année 2023, soit la période du 20 octobre au 31 décembre 2023. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs sur ce laps de temps.

Vu la délibération n°2022-103 du 14 novembre 2022 validant les tarifs municipaux, dont les tarifs de location des salles, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs et les conditions de mise en œuvre suivantes, applicables au 13 mars 2023,
  - o Tarif fluide applicable du 20 octobre au 31 décembre 2023 pour les particuliers, les associations hors communes et les entreprises. La période peut être étendue si les conditions climatiques le nécessitent.

<b>Capacités des salles = ou &gt; à 200 personnes</b>	Pierre Lanoé SDF + salle Polyvalente Planguenoual SDF Planguenoual Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron Salle Eole	<b>120 €</b>
<b>Capacités des salles 100 &lt; à &gt;150</b>	Trégomar, Salle Polyvalente Planguenoual, La Poterie	<b>80 €</b>
<b>Capacités des salles &lt; 100</b>	F. Chataignier, La Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)	<b>50 €</b>

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à la majorité**

**Contre : 3 - Mme LE BOUCHER. MM. BERNU. M'BAREK.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **21 MAR. 2023**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



*[Handwritten signature in blue ink]*

**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 21 MAR. 2023**

**De la publication le 21 MAR. 2023**

*Pour le Maire,  
Par délégation,*  
Directrice Générale Adjointe des Services  
Anne-Claire GUILLET